



Communiqué de presse

L'Office national des Pensions et bpost garantissent le paiement des pensions

En raison de la grève qui sévit chez Brink's, 23 000 pensionnés ne pourront recevoir à temps leur pension à la maison. Les citoyens concernés en seront personnellement informés par le facteur. bpost leur offre la possibilité de retirer leur pension dans un bureau de poste ou de recevoir ultérieurement leur pension à la maison. L'Office national des Pensions souligne que le paiement par virement bancaire n'est pas mis en danger par cette grève. Ce mode de paiement s'impose comme une alternative sûre, rapide et ponctuelle au paiement à domicile (aussi appelé « assignation postale »).

Chaque mois, l'ONP paie environ 115 000 pensions par assignation postale (paiement par le facteur, à la maison). Comme les dates de paiement sont étalées sur l'ensemble du mois, l'impact de la grève chez Brink's se limite, cette semaine, à 23 000 pensionnés.

Le facteur déposera un courrier personnalisé à chaque pensionné concerné. Ce courrier propose des solutions afin de permettre aux pensionnés de recevoir leur pension. Ces informations seront également transmises oralement par le facteur.

Les solutions proposées dans le courrier personnalisé sont :

- ~ Le retrait dans un bureau de poste. Les coordonnées du bureau de poste où la pension pourra être retirée sont mentionnés dans le courrier et seront communiqués par le facteur.
- ~ Le paiement à la maison par le facteur. A la demande expresse du pensionné qui ne peut se rendre dans un bureau de poste, la pension pourra être apportée, ultérieurement, par le facteur.

Paiement par virement

L'ONP souligne que la grève ne met pas en danger le paiement des pensions par virement bancaire. Plus de 94 % des 1 850 000 citoyens qui reçoivent une pension de l'ONP ont déjà opté pour cette solution sûre, rapide et ponctuelle.

Les pensionnés qui sont payés par assignation postale peuvent demander à l'ONP le paiement de leur pension par virement bancaire de la manière suivante :

- ~ Par téléphone : 0800 502 56 (en semaine, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h)
- ~ Par e-mail : virements@onp.fgov.be
- ~ En ligne : le mode de paiement peut être modifié à partir de sa session sécurisée MyPension - www.mypension.be ou www.onp.fgov.be.
- ~ Par courrier : Service virements – 15^e étage – Tour du Midi – 1060 Bruxelles
- ~ Dans un Bureau régional ou une permanence : adresses, dates et heures d'ouverture sur www.onp.fgov.be ou au 0800 50 256